

jeudi 13 mars 2008

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 11 MARS 2008

Le gouvernement, réuni mardi 11 mars 2008, a pris des arrêtés.

Plan de lutte contre la Babésiose Bovine en Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement a pris, en urgence, un arrêté portant déclaration d'infection par la babésiose bovine.

Le diagnostic a été posé par le service des laboratoires officiels vétérinaire, agroalimentaire et phytosanitaire de la Nouvelle-Calédonie (LNC) de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR), avec l'aide du laboratoire de parasitologie de l'institut agronomique néo-calédonien (IAC) le samedi 8 mars 2008, sur un bovin de race limousine, décédé le 7 mars 2008 dans un élevage de la commune de Bourail.

La babésiose est une maladie contagieuse qui touche les bovins, mais sans incidence sur la qualité de la viande produite et consommée.

En Nouvelle-Calédonie, territoire indemne de babésiose depuis 1990, cette maladie bovine est soumise à une déclaration obligatoire et implique la mise en place de mesures extraordinaires de police sanitaire.

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la délibération n°154 du 29 décembre 1998 relative à la police sanitaire vétérinaire en Nouvelle Calédonie, le gouvernement définit **trois zones distinctes** en fonction de leur situation sanitaire :

- **Zones de séquestration** : correspondent aux périmètres des élevages considérés comme infectés.
- **Zones de protection** : comprennent tous les élevages limitrophes des élevages infectés ou situés dans un périmètre de 500 mètres d'un tel élevage.
- **Zone de surveillance** : concerne les élevages proches des zones de protection où une surveillance particulière est mise en œuvre.

En fonction de la zone concernée, les principales mesures de protection sont :

- Identification des animaux potentiellement contaminés et les isoler.
- Abattage, le cas nécessaire, des animaux malades.
- Enquête auprès des éleveurs pour répertorier tous les mouvements d'animaux vers d'autres exploitations, depuis l'introduction des animaux.
- Enquête sérologique sur les animaux potentiellement contaminés pour évaluer leur statut.
- Traitement des animaux.
- Traitement des pâturages contaminés.

Parallèlement à ces mesures d'ordre sanitaire, le Président du gouvernement active une **cellule d'urgence** qui permet de :

- Rechercher toutes les responsabilités à l'origine de l'introduction de cette bactérie sur le territoire.
- Informer les différentes autorités de la situation.
- S'assurer du concours opérationnel des différentes autorités.
- Préciser et de coordonner leurs interventions.
- Proposer aux autorités compétentes des modalités d'indemnisation.

Les éleveurs concernés par cette contamination seront accompagnés et indemnisés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Nouvelles variétés de pommes de terre

Le gouvernement a fixé le prix d'achat de nouvelles variétés de pommes de terre.

L'OCEF (Office de commercialisation et d'entrepôt frigorifique), qui gère le marché local de la pomme de terre, **a observé une baisse des ventes de pommes de terre. Pour relancer la consommation, il a décidé d'introduire, en 2008, de nouvelles variétés de table de meilleure qualité.**

Six tonnes de semences d'Amandine, de Chérie et de Charlotte sont en cours d'importation de métropole et seront **plantées mi-mai en Nouvelle-Calédonie**. Les amateurs de petites pommes de terre à chair ferme et goûteuse devraient donc pouvoir acheter **les premières productions en fin d'année.**

Des études menées en Nouvelle-Calédonie ont montré qu'un marché existe pour ce type de pomme de terre.

Le gouvernement a fixé un prix de rachat par l'OCEF aux producteurs supérieur à celui des autres variétés de pommes de terre (120F/kg contre 64F/kg pour les variétés de table actuelles et 52F/kg pour les variétés de transformation) car ces nouvelles pommes de terre sont plus difficiles à cultiver et leur rendement est plus faible. Ce prix devrait inciter les producteurs à tester ces nouvelles espèces de pommes de terre.

Des essais concluants en station de recherche ont été déjà effectués. Avec les semences qui arriveront fin avril en Nouvelle-Calédonie, **c'est un teste grandeur**

nature qui sera réalisé chez les producteurs à fort rendement qui se porteront volontaires à raison d'une tonne de semences chacun.

Écopain

Le gouvernement a attribué une subvention de près de 3,4 millions aux boulangeries qui ont produit l'écopain au mois de janvier.

Au total, ce sont **5 millions** qui seront versés aux 25 boulangeries qui vendent des écopains depuis le mois de septembre.

La production d'écopains avait augmenté régulièrement chaque mois jusqu'en décembre. Avec les vacances scolaires, une petite diminution prévisible de la consommation a été enregistrée. Ainsi 99 507 écopains ont été vendus en janvier contre 109 275 en décembre, soit une baisse de 8,93 %.

Actions de formation

Le gouvernement a agréé deux types de formation professionnelle continue dispensés, en 2008, dans le cadre des Ateliers de pédagogie personnalisée (APP).

- Il s'agit de :
 - **Volets préparatoires et qualifiants pour préparer les demandeurs d'emploi** à leur entrée dans la vie professionnelle ou leur permettre d'accéder à des formations :
 - certificat de formation générale à Touho et à Koné,
 - ateliers d'aide à l'orientation professionnelle à Nouméa, Koné et Poindimié.
 - **Formations à destination des détenus (hommes et femmes) du centre pénitencier de Nouville** afin de préparer leur réinsertion dans la vie professionnelle à l'issue de leur peine.
- **Ces formations seront financées par la Nouvelle-Calédonie.**
- **Par ailleurs, 16 Bourses territoriales de formation professionnelle continue (BTF) ont été délivrées.** Elles concernent des formations dispensées
 - à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (Deust et licences)
 - à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM)
 - au lycée du Grand Nouméa (BTS économie et familial)
 - en métropole (huit bourses)

Subventions

Le gouvernement a octroyé deux subventions.

- **La première, d'un montant de 7 millions de francs**, sera versée à l'APEI (Association des parents et amis de personnes handicapées intellectuelles). Elle servira à financer **la production en Nouvelle-Calédonie d'un spectacle de cirque - l'école émoi - de la Troupe des Pas sages de métropole entièrement réalisé par des déficients intellectuels.**
- **La seconde, d'un montant de 3 millions, est attribuée à Adamic** (Association pour le développement des arts et du mécénat industriel et commercial) **pour permettre l'accueil en Nouvelle-Calédonie de l'artiste sculpteur contemporain, Jean-Pierre RIVES**, qui est aussi un ancien capitaine de l'équipe de France de rugby.

→ Durant son séjour, qui durera un mois, Jean-Pierre Rives animera des ateliers pédagogiques avec des élèves en arts plastiques ainsi que des ateliers avec les artistes locaux des trois provinces.

→ L'artiste créera une œuvre monumentale en métal qui sera achetée pour un montant de 3 millions par la SLN. Cette somme sera ensuite reversée aux associations qui assistent les enfants hospitalisés.

Techniciens de laboratoire : actualisation des diplômes

Les titres et diplômes exigés ne correspondent plus aujourd'hui aux exigences du métier et ils ne sont plus pour certains, délivrés par les établissements d'enseignement. C'est pourquoi le gouvernement a pris un arrêté pour :

- Actualiser la liste des diplômes et des titres exigés pour le recrutement de techniciens de laboratoire (par homologation avec la métropole).
- Prévoir, en l'absence de candidat titulaire d'un des diplômes ou des titres préalablement définis, le recrutement d'un postulant titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins trois années d'études supérieures dans le domaine scientifique en rapport avec les activités de laboratoire.

Aide au secteur du BTP

Suite au conflit HOLCIM - USTKE qui avait déjà pénalisé de nombreuses entreprises du BTP, le gouvernement a admis deux nouvelles entreprises à bénéficier de l'allocation spécifique du régime d'assurance du chômage partiel. Au total, 48 salariés sont indemnisés pour un montant global de 4018 395 FCFP :

Sont concernées par cette mesure :

- La société ECT (Entreprise de Construction Traditionnelles), 44 salariés, pour un montant prévisionnel global de 3 867 673 FCFP.
- La société SOPROBAT, 4 salariés, pour un montant prévisionnel global de 150 722 FCFP.

Concours

Le gouvernement ouvre des concours externes sur titres pour le recrutement d'un professeur, d'un assistant spécialisé et d'assistants d'enseignement musical du cadre de l'enseignement musical de la Nouvelle-Calédonie.
divers cadres territoriaux.

Corps	Nbre de postes	Date des épreuves	Date de clôture des inscriptions
Professeur	1	21 mai 2008	17 avril 2008
Assistant spécialisé	1		
Assistant	4		

En bref ...

- Le gouvernement a pris un arrêté revalorisant à compter du 1^{er} mars 2008 le taux du salaire horaire minimum garanti (SMG), en l'arrondissant au franc supérieur, ce qui le porte à 720,24 FCFP, soit 121 721 FCFP brut pour une rémunération mensualisée de 169 heures.